

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 958

23 mai 2007

### SOMMAIRE

Barclays Alpheus Investments S.à r.l. ....	45954	Langdon S.A. ....	45938
B.E.L. Mode S.à.r.l. ....	45961	Lehman Brothers Luxembourg Invest- ments S.à r.l. ....	45973
Blittersdorf Immobilien A.G. ....	45967	Miskina Properties Luxembourg ....	45982
Brefina S.A. ....	45945	Modacin Luxembourg ....	45947
Bulton S.A. ....	45946	Moro 1 S.à r.l. ....	45970
CM21 Participations ....	45963	Moro 2 S.à r.l. ....	45969
Cobelu ....	45981	Moro 3 S.à r.l. ....	45969
DH Palos Immobilien- und Projectentwic- klungs S.à r.l. ....	45969	MRFI S.A. ....	45973
Ekoplan S.A. ....	45983	Natoshia S.A. ....	45953
Eurohaus Immobilien AG ....	45967	Nuala Invest S.A. ....	45971
European Constructions S.A. ....	45972	Operspec S.A. ....	45963
Ferdinandstrasse Immobilien A.G. ....	45968	Palomino Investments S.à r.l. ....	45975
Fidelity Active Strategy ....	45971	Platform Investment S.A. ....	45984
Flying Star S.A. ....	45946	Portofino Trust Inc. ....	45970
Foam Investments II S.à r.l. ....	45975	Reig Capital Group Luxembourg S.à r.l. .....	45938
Gamma Re ....	45984	R Equipment S.A. ....	45970
Gemma Trans s.à r.l. ....	45963	Rubicon Finance Europe S.A. ....	45974
GH TE S.à r.l. ....	45938	Russian Credit Cards No. 1 S.A. ....	45945
Goethestrasse Immobilien A.G. ....	45968	StaGe Mezzanine Capital S.A. ....	45964
GREI, General Real Estate Investments S.A. ....	45974	Tribal S.à r.l. ....	45974
Hinode S.A. ....	45983	United Technologies Luxembourg S.à r.l. .....	45973
Imex Video et Audio S.A. ....	45982	Zone Opportunities Experts S.A. ....	45964
Immobilière One S.A. ....	45982		

**GH TE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 99.190.

*Extrait des Résolutions des Associés du 1<sup>er</sup> février 2007*

Les associés de GH TE S.à r.l. (la «Société»), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Alan Botfield, en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Hans Van de Sanden, en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Marc Torbick, né le 24 février 1977 à Thionville, France, avec adresse professionnelle au 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, gérant de la société avec effet immédiat;
- de nommer Jean-Baptiste Brekelmans, né le 19 juillet 1960 à Breda, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, gérant de la société avec effet immédiat;

Luxembourg, le 16 mars 2007.

M. Torbick

*Mandataire*

Référence de publication: 2007043686/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC05089. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070042114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

**Langdon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.  
R.C.S. Luxembourg B 55.197.

*Extrait des résolutions prises lors de L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires  
tenue au siège social a Luxembourg, le 16 mars 2007*

Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences financières et commerciales, né le 4 mai 1943 à Esch-Sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de L'assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Monsieur Mohammed Kara, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de L'assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Madame Meri Tagliapietra employée privée, née le 10 juillet 1950 à Jesolo (Italie), domiciliée professionnellement au 43, Viale Tunisia, I-20124 Milano (Italie), est nommée administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de L'assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Monsieur Régis Donati, expert-comptable, né le 19 decembre1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de L'assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

LANGDON S.A.

A. De Bernardi / M. Kara

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007043965/545/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05499. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070041573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

**Reig Capital Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 125.465.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the ninth of March.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

Mrs. Maria Reig Moles, born in Barcelona (Spain), on May 5, 1951, residing at Andorra, AD200, Casa Joan Antoni Encamp,

here represented by Mr. David Sana, maître en droit, professionally residing at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed *ne varietur* by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. David Sana, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée»), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is REIG CAPITAL GROUP LUXEMBOURG S.à r.l.

**Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) sharequotas of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 8.** The transfer of sharequotas *inter vivos* to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas *mortis causa* to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 9.** Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

**Art. 12.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 15.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

**Art. 16.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 19.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 20.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 21.** Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Transitory dispositions*

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2007.

#### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the five hundred (500) sharequotas with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

All the five hundred (500) sharequotas have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred and fifty Euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The following persons are appointed managers of the company for an indefinite period:

Mrs. Maria Reig Moles, company director, born in Barcelona (Spain), on May 5, 1951, residing at Andorra, AD200, Casa Joan Antoni Encamp, manager of the category A;

Mr. Eric Magrini, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on April 20, 1963, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, manager of the category B;

Mr. Philippe Toussaint, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, manager of the category B.

#### *Second resolution*

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Grande Duchesse Charlotte.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said attorney signed together with us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le neuf mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Maria Reig Moles, née à Barcelone (Espagne), le 5 mai 1951, demeurant à Andorre, AD200, Casa Joan Antoni Encamp,

ici représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur David Sana, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de REIG CAPITAL GROUP LUXEMBOURG S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2007.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cent cinquante Euros.

#### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les personnes suivantes sont nommées gérants de la société pour une durée indéterminée:

Madame Maria Reig Moles, administrateur de sociétés, née à Barcelone (Espagne), le 5 mai 1951, demeurant à Andorre, AD200, Casa Joan Antoni Encamp, gérante de catégorie A;

Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gérant de catégorie B;

Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gérant de catégorie B.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 mars 2007. Relation GRE/2007/1242. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 mars 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007044837/231/331.

(070043275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2007.



**Brefina S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 90.542.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2007*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 5 mars 2007 que:

1) L'Assemblée a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de l'administrateur en fonction, la société à responsabilité limitée CD-GEST S.à.r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, au 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

2) L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Madame Josten Renate, Licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg au 2, rue Jean-Pierre Brasseur, nouvel administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2007044101/320/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06132. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

---

**Russian Credit Cards No. 1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 119.941.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 27 février 2007*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration que:

- Monsieur Alain Peigneux, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, a démissionné de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 27 février 2007;

Suite à cette démission et conformément aux dispositions statutaires, le Conseil d'Administration a décidé de procéder avec effet au 27 février 2007 à la nomination provisoire par cooptation de:

- Monsieur Michel E. Raffoul, managing director, né le 9 novembre 1951 à Ghana, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg

L'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa première réunion, procédera à l'élection définitive de Monsieur Michel E. Raffoul.

Suite à cette cooptation, le Conseil d'Administration de la Société se présente désormais comme suit:

- Monsieur Michel E. Raffoul, managing director, né le 9 novembre 1951 à Ghana, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

- Madame Laetitia Antoine, employée privée, née le 30 mars 1973 à Woippy (France), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

- Madame Catherine Koch, general manager, née le 12 février 1965 à Sarreguemines (France), ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

Pour RUSSIAN CREDIT CARDS No. 1 S.A.

MERCURIA SERVICES

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007044405/1005/32.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05828. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

---

**Bulton S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 110.987.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2007*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 5 mars 2007 que:

1) L'Assemblée a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de l'administrateur en fonction, la société à responsabilité limitée CD-GEST S.à.r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, au 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

2) L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Madame Josten Renate, Licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg au 2, rue Jean-Pierre Brasseur, nouvel administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2011.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2007044104/320/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06127. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

---

**Flying Star S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 88.596.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 15 juin 2006*

L'an deux mille six, le quinze juin, à dix heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation du conseil d'administration et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Max Galowich,

- Monsieur Dan Epps,

- Monsieur Jean-Paul Frank,

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

- Monsieur Dan Epps, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le mandat du commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie,

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour avis

Signatures

Référence de publication: 2007044469/3083/32.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC03809. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

---

**Modacin Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 125.434.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of the month of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- (1) FOURTH CINVEN FUND (No. 1) LIMITED PARTNERSHIP,
- (2) FOURTH CINVEN FUND (No. 2) LIMITED PARTNERSHIP,
- (3) FOURTH CINVEN FUND (No. 4) LIMITED PARTNERSHIP,
- (4) FOURTH CINVEN FUND (UBTI) LIMITED PARTNERSHIP,
- (5) FOURTH CINVEN FUND (No. 3 - VCOC) LIMITED PARTNERSHIP,

(each acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, in turn acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY), each of the above with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG,

and each represented by M<sup>e</sup> Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated March, 2007 which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company MODACIN LUXEMBOURG S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name MODACIN LUXEMBOURG (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each. The capital of the

Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any two of the managers (including by way of representation).

**Art. 8. Liability Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2007.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against their respective names:

Subscriber	Number of shares	Payment (EUR)
FOURTH CINVEN FUND (No.1) LIMITED PARTNERSHIP .....	2,705	2,705.-
FOURTH CINVEN FUND (No.2) LIMITED PARTNERSHIP .....	2,823	2,823.-
FOURTH CINVEN FUND (No.4) LIMITED PARTNERSHIP .....	2,670	2,670.-
FOURTH CINVEN FUND (UBTI) LIMITED PARTNERSHIP .....	1,503	1,503.-
FOURTH CINVEN FUND (No.3-VCOC) LIMITED PARTNERSHIP .....	2,799	2,799.-
Total .....	12,500	12,500.-

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses, valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand Euros.

#### *Extraordinary general meeting*

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name, Address, Title, Date of birth, City and country of birth:

\* Kevin Whale, 51, Guilford Avenue, Surbiton, KT5 8DG, United Kingdom, Company secretary, 6th May 1959, High Wycombe (United Kingdom)

\* Danièle Arendt-Michels, 42, Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg, Chartered Accountant, 9th January 1961, Et-telbrueck (Luxembourg)

\* Benoît Valentin, Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, United Kingdom, Manager, 20th July 1968, Saumur (France)

\* Xavier Geismar, 4, Square Edouard VII, 75009 Paris, France, Manager, 24th January 1975, Nancy (France)

\* Bénédicte Herlinvaux, 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Private Employee, 19th December 1974, Namur (Belgium)

#### *Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2007.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le seizième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- (1) FOURTH CINVEN FUND (No. 1) LIMITED PARTNERSHIP,
- (2) FOURTH CINVEN FUND (No. 2) LIMITED PARTNERSHIP,
- (3) FOURTH CINVEN FUND (No. 4) LIMITED PARTNERSHIP,
- (4) FOURTH CINVEN FUND (UBTI) LIMITED PARTNERSHIP,
- (5) FOURTH CINVEN FUND (No. 3-VCOC) LIMITED PARTNERSHIP,

(chacun agissant par son General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP ayant son principal établissement à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, agissant à son tour par son General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED ayant son siège social au 50 Lothian Road, Festival Square, Edinbourg EH3 9BY),

chacun ci-dessus ayant son principal établissement à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG,

et chacun étant représenté par M<sup>e</sup> Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du mars 2007, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée MODACIN LUXEMBOURG S.à.r.l. qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de MODACIN LUXEMBOURG (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté) prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) divisé en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (€ 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la seule signature de chaque gérant. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique (y compris par voie de représentation).

**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

**Art. 10. Assemblées Générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales indiquées contre leur nom respectif:

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Paiement (EUR)
FOURTH CINVEN FUND (No.1) LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	2.705	2.705,-
FOURTH CINVEN FUND (No.2) LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	2.823	2.823,-
FOURTH CINVEN FUND (No.4) LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	2.670	2.670,-
FOURTH CINVEN FUND (UBTI) LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	1.503	1.503,-
FOURTH CINVEN FUND (No.3 - VCOC) LIMITED PARTNERSHIP . . . . .	2.799	2.799,-
Total . . . . .	12.500	12.500,-

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.



*Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environs trois mille Euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom, Adresse, Profession, Date de naissance, Pays et lieu de naissance:

\* Kevin Whale, 51, Guilford Avenue, Surbiton, KT5 8DG, Royaume-Uni, Company Secretary, 6 mai 1959, High Wycombe (Royaume-Uni)

\* Danièle Arendt-Michels, 42, Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg, Expert Comptable, 9 janvier 1961, Ettelbrueck (Luxembourg)

\* Benoît Valentin, Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, Royaume-Uni, Gérant, 20 juillet 1968, Saumur (France)

\* Xavier Geismar, 4, Square Edouard VII, 75009 Paris, France, Gérant, 24 janvier 1975, Nancy (France)

\* Bénédicte Herlinvaux, 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Employée Privée, 19 décembre 1974, Namur (Belgique)

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

En foi de quoi, Nous, notaire soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: M. Esteves, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, Relation: LAC/2007/2734. — Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007044109/211/362.

(070042672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

**Natoshia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 89.197.

Il résulte d'une lettre adressée aux actionnaires de la société que la société GT NOMINEES INC et Messieurs Alain Tircher et Martin A. Rutledge ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur de la société et que la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société en date du 1<sup>er</sup> mars 2007.

GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A.

Signature

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2007044474/520/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05783. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070042662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

**Barclays Alpheus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.422.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of March.

Before Maître Paul Frieders, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BARCLAYS METIS INVESTMENTS No. 1 S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under the number B 116.152, whose registered office is at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, represented by Mr Jean Steffen, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 19, 2007, which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as indicated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declared to form:

**Title I.- Denomination - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the «Companies' Law») and the present articles of association.

**Art. 2.** The denomination of the company is BARCLAYS ALPHEUS INVESTMENTS S.à r.l.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company shall have as its business purposes (i) to hold participations and securities, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies or trusts, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, and other securities of any kind, to possess, to administer, to develop and to manage its portfolio and (ii) to raise funds, whether directly or indirectly (including, without limitation, through a trust), on a loan or hybrid profit participating basis exclusively from professionals, its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings and to lend them, directly or indirectly (including, without limitation, through a trust), exclusively to its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings.

The company may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise exclusively to its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings. The company may borrow in any form, save that it may not raise funds from the public. In particular, the company is authorised to (i) issue debt or hybrid securities of any nature (public offerings excluded) and in any currency, (ii) lend funds in any manner, including by granting loans to, or by acquiring, purchasing, subscribing for or otherwise receiving rights to debt instruments of any kind issued exclusively by its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings and (iii) pledge, mortgage or otherwise create security interests in or over its assets, property and rights to secure the payment of any amounts payable under any loan, bond, note, debenture or other debt or hybrid instrument issued by the company.

The company may employ any technique and instrument relating to its assets or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks.

The company may also participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises (including, without limitation, trusts to be established abroad).

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, industrial or commercial, movable or immovable, operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is formed for an unlimited period.

**Title II.- Capital - Shares**

**Art. 6.** The capital is fixed at twenty thousand euro (20,000.- EUR) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) each, entirely subscribed and fully paid up.

**Art. 7.** Every share entitles its owner to one (1) vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one (1) owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the board of managers consider this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles of association and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the board of managers.

**Art. 8.** The life of the company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

### **Title III.- Instruments not forming part of capital**

**Art. 9.** The company may issue (but only by way of private placement) securities, which participate in the profits of the company (such profits being determined without taking into account profit payments on such securities). The securities may be issued in any currency, any denomination and may be in registered or bearer form. The securities may be issued in the form of a master agreement with issue supplements.

The company may redeem the securities in accordance with the terms of the specific issuance.

On redemption, the securities may, in accordance with the specific terms and conditions of the securities in question, participate in the goodwill and hidden reserves of the company.

### **Title IV.- Management**

**Art. 10.** The company is managed by a board of managers comprising at least two (2) but no more than five (5) managers, with at least half of them residing in the Grand Duchy of Luxembourg, whether shareholder(s) or not.

The managers are appointed for an undetermined term by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which may at any time remove them without giving reasons.

The powers and remunerations of any manager possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The office of a manager shall be vacated if:

1. he resigns his office by notice to the company, or
2. he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
3. he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
4. he is removed from office by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders.

**Art. 11.** The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object, except those expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders.

The board of managers represents the company towards third parties and any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers.

The board of managers may decide to make a distribution of interim dividends. A decision to distribute interim dividends may only be taken on the basis of interim financial statements (balance sheet and profit and loss account) which evidence that the company has sufficient distributable amounts to fund the distribution.

The amount capable of being distributed by way of an interim distribution shall not exceed the amount of net profits realised since, as the case may be, either the date of incorporation or the close of the last financial year preceding the distribution (provided the annual financial statements pertaining to that year have been approved), increased by profits carried forward and amounts drawn from the available free reserves and reduced by losses carried forward and amounts allocated to the legal reserve.

**Art. 12.** The board of managers may elect among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

Meetings of the board of managers shall exclusively be held in Luxembourg and are quorate if a majority of members are physically present in Luxembourg. The decisions of the board of managers shall be taken by the majority of the managers present or represented.

A manager unable to take part in a board meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the board of managers who participates in the proceedings of a board meeting by means of a communications device (including a telephone or video conference) which allows all the other members of the board of

managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing a copy of the minutes of the meeting.

The board of managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him, as often as the interest of the company so requires.

Each manager is entitled to one (1) vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one (1) additional vote per proxy. The chairman of the board of managers has a casting vote.

The board resolutions will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two (2) managers.

**Art. 13.** The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one (1) or more managers, who will be called «managing director(s)».

The board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 14.** Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 13 above, the company is committed by the joint signature of any two (2) managers.

**Art. 15.** A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

#### **Title V.- General meeting of the shareholders**

**Art. 16.** The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies' Law.

All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one (1) but less than twenty-five (25) shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title VI.- Financial year - Profits - Reserves - Audit - Liquidation**

**Art. 17.** The company's financial year runs from the first of November to the thirty-first of October of the following year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of formation of the company and close on the thirty-first of October 2007.

**Art. 18.** Each year, as of the thirty-first of October, the management will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the company and (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the company and debts of the managers and/or auditors to the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above-mentioned balance sheet. Profits of the company shall be calculated in accordance with the provisions of Section XII of the Companies' Law and the provisions of Chapter II of the law on accounting and financial statements of December 19, 2002 as amended, as such laws may be amended, superseded or supplemented from time to time.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

**Art. 20.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth (1/10) of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

**Art. 21.** The audit of the company's annual accounts may be entrusted, at the discretion of the shareholder(s), to one (a) or several auditor(s). In such case, the auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and the term of their mandates. The auditor(s) is/are re-eligible.

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators who need not to be shareholder(s), designated by the general meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Companies' Law.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts of the company.

**Art. 23.** For all matters not provided for in the present articles of association, it is referred to the existing applicable laws.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

	Shares
BARCLAYS METIS INVESTMENTS No. 1 S.à r.l. . . . . .	20,000.-
Total: twenty thousand . . . . .	20,000.-

The shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the amount of twenty thousand euro (20,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,200.- EUR.

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the above-named sole shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at two (2).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:
  - Mr Manfred Joseph Zisselsberger, Banker, born in Teisnach Kreis Regen, Germany, on July 11, 1949, residing professionally at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
  - Mr Paul Hanau, Banker, born in Goettingen, Germany, on July 24, 1966, professionally residing at Bockenheimerlandstrasse 38-40, D-60323 Frankfurt am Main, Germany.
- 3) Is appointed auditor for a period expiring after the annual general meeting approving the company's accounts of the first financial year:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., with registered office at 400, rte d'Esch, L-1471 Luxembourg.

- 4) The company shall have its registered office at 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille sept, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BARCLAYS METIS INVESTMENTS No. 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 116.152, ayant son siège social à 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, représenté par Maître Jean Steffen, avocat, demeurant titre professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 19 mars 2007, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'elle a déclaré vouloir constituer comme suit:

#### **Titre 1<sup>er</sup> .- Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est BARCLAYS ALPHEUS INVESTMENTS S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La société a pour objets de (i) détenir des participations ou valeurs mobilières, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises et étrangères ou des «trusts», acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi qu'aliéner par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières de toutes espèces, posséder, administrer, développer et gérer son portefeuille et de (ii) lever des fonds directement ou indirectement (y compris, et ce sans limitation, à travers un «trust»), par l'intermédiaire d'un emprunt ou d'un instrument hybride participant au profit exclusif de professionnels, de ses sociétés mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses sociétés mères et de les prêter, directement ou indirectement (y compris, et ce sans limitation, à travers un «trust»), exclusivement à ses sociétés mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses sociétés mères.

La société peut prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière exclusivement à ses sociétés mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses sociétés mères. La société peut emprunter sous toutes les formes à l'exception de levées de fonds auprès du public. En particulier, la société est autorisée à (i) émettre des titres de dette ou des titres hybrides de toutes natures (des émissions publiques d'obligations étant exclues) et dans toutes les monnaies, (ii) prêter des fonds par tous les moyens y compris en accordant des crédits ou en acquérant, achetant, souscrivant ou en recevant des droits relatifs à des instruments de dette de toutes sortes émis exclusivement par ses sociétés mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses sociétés mères et (iii) de nantir, hypothéquer ou créer d'autres sûretés sur ses actifs, propriétés et droits afin de garantir le paiement de toutes les sommes dues au titre de crédits, obligations, titres et autres instruments de dette ou instruments hybrides émis par la société.

La société pourra utiliser toutes techniques et tous instruments relatifs à ses biens et/ou ses investissements permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale (y compris, et ce sans limitation, les «trusts» à établir à l'étranger).

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

## **Titre II.- Capital - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une (1) voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un (1) seul titulaire à son égard pour chaque part sociale.

Les parts sociales de la société ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le conseil de gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes qu'elle fixe et dans les limites prévues par la loi et les présents statuts, racheter ses propres parts sociales.

A moins que le rachat des parts sociales soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le conseil de gérance.

**Art. 8.** La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

## **Titre III.- Instruments ne constituant pas une part de capital**

**Art. 9.** La société peut émettre (mais seulement par le biais de placements privés) des valeurs mobilières, qui constitueront des profits de la société (ces profits seront déterminés sans tenir compte des paiements de profit sur lesdites valeurs mobilières).

Les valeurs mobilières pourront être émises dans n'importe quelle devise étrangère, sous n'importe quelle dénomination et pourront être soit sous la forme nominative ou au porteur. Les valeurs mobilières pourront être émises sous la forme d'un contrat cadre avec des émissions supplémentaires.

La société pourra rembourser les valeurs mobilières conformément aux conditions de l'émission spécifique.

Dès remboursement, les valeurs mobilières pourront, conformément aux termes et conditions des valeurs mobilières en question, participer à la bonne volonté et aux réserves non apparentes de la société.

#### **Titre IV.- Administration**

**Art. 10.** La société est administrée par un conseil de gérance, composé de deux (2) gérants au minimum et de cinq (5) maximum, associé(s) ou non, dont la moitié au moins doit résider au Grand-Duché de Luxembourg. Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, qui a le pouvoir de les révoquer à tout moment et sans justification.

Les pouvoirs et rémunérations de tout gérant éventuellement nommé postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Le poste d'un gérant sera vacant si:

1. il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
2. il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
3. il tombe en faillite ou conclut un arrangement avec ses créanciers, ou
4. il est révoqué par une résolution du/des associé(s).

**Art. 11.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social, à l'exception de ceux expressément réservés par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Le conseil de gérance représente la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société est impliquée soit comme demandeur soit comme défendeur sera géré au nom de la société par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut décider de distribuer des dividendes intérimaires. Une décision de distribuer des dividendes intérimaires ne peut être prise que sur base d'un état comptable intérimaire (bilan et compte de perte et profits) qui prouve que la société dispose de montants distribuables suffisants pour financer la distribution.

Le montant susceptible d'être distribué par distribution intérimaire ne pourra excéder le montant des bénéfices nets réalisés depuis, selon le cas, soit le jour de la constitution, soit la clôture du dernier exercice social précédant la distribution (pourvu que le bilan annuel concernant cet exercice ait été approuvé), augmenté des bénéfices reportés et des montants prélevés sur des réserves libres disponibles, et réduit des pertes reportées et des montants à allouer à la réserve légale.

**Art. 12.** Le conseil de gérance peut désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence peut être conférée à un autre gérant présent lors de la réunion en cause.

Les réunions du conseil de gérance devront être tenues exclusivement à Luxembourg et le conseil ne peut délibérer ni agir que si la majorité de ses membres sont présents physiquement à Luxembourg. Toutes les résolutions doivent être adoptées à l'unanimité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant empêché de participer à une réunion du conseil de gérance peut désigner par courrier, télégramme, télex ou télécopie un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du conseil de gérance qui participe à une réunion du conseil de gérance via un moyen de communication (incluant une télé ou vidéo conférence) qui permet aux autres membres du conseil de gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou par l'intermédiaire d'un tel moyen de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du conseil de gérance qui participent à une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Chaque gérant a droit à une (1) voix sauf s'il agit aussi dans le cadre d'un mandataire titulaire d'une procuration qui, dans ce cas ci, aura une (1) voix supplémentaire par procuration. Le président du conseil de gérance a une voix prédominante.

Les résolutions du conseil seront actées dans un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion. Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signées par le président de la réunion ou par tous deux (2) gérants.

**Art. 13.** Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un (1) ou plusieurs gérants qui prendra/ont la dénomination de «délégué(s) à la gestion journalière».

Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la société, qui ont le pouvoir d'engager la société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées par leur mandat.

**Art. 14.** Sauf si des décisions spéciales aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil de gérance conformément à l'article 13 ci-dessus, la société est engagée par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

**Art. 15.** Un gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

#### **Titre V.- Assemblée Générale des associés**

**Art. 16.** L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un (1), mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est censée être valablement prise jusqu'à ce qu'elle soit adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront à Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

#### **Titre VI.- Exercice social - Profits - Réserves - Audit - Liquidation**

**Art. 17.** L'année sociale de la société commence le premier novembre et finit le trente et un octobre de l'année suivante. A l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un octobre 2007.

**Art. 18.** Chaque année le trente et un octobre, la gérance établit un bilan, (i) y compris un inventaire des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la société et (ii) accompagné d'une annexe résumant tous les engagements de la société et dettes des gérants et/ou commissaires envers la société.

En même temps, la gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné. Les profits de la société seront calculés conformément aux dispositions de la section XII de la Loi sur les Sociétés et celles du chapitre II de la loi du 19 décembre 2002 telle que modifiée concernant la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, et toutes autres dispositions légales de lois qui viendront modifier, remplacer, ou compléter lesdites dispositions.

**Art. 19.** Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'inventaire et le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

**Art. 20.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième (1/10) du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

**Art. 21.** La révision des comptes de la Société peut être confiée, à la discrétion du/des associé(s), à un (1) ou plusieurs réviseur(s). Dans tel cas, le(s) réviseur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) réviseur(s) est/sont rééligible(s).

**Art. 22.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, à désigner par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

Le(s) liquidateur(s) aura/ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales applicables.

#### *Souscription - Paiement*

Les statuts ayant ainsi été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	Parts
	sociales
BARCLAYS METIS INVESTMENTS No. 1 S.à r.l. . . . .	20.000,-
Total: vingt mille . . . . .	20.000,-



Les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de vingt mille euros (20.000,- EUR) est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 2.200,- EUR.

#### Assemblée Générale Extraordinaire

Après la constitution de la société, l'associé unique prénommé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à deux (2).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Manfred Joseph Zisselsberger, banquier, né à Teisnach Kreis Regen (Allemagne), le 11 juillet 1949, demeurant à titre professionnel au 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Paul Hanau, banquier, né à Goettingen (Allemagne), le 24 juillet 1966, demeurant à titre professionnel à Bockenheimerlandstrasse 38-40, D-60323 Frankfurt am Main.

3) Est nommée réviseur pour une durée expirant lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la société du premier exercice:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

4) Le siège social de la société est établi à 26B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, Relation: LAC / 2007 / 2778. — Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007044178/212/416.

(070042525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

### **B.E.L. Mode S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 49, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.277.

#### — STATUTS

L'an deux mille sept, le deux mars.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbrück,

A comparu:

Madame Bouchra El Bachiri, sans état, née à Libramont (Belgique) le 4 juin 1975 (matr.1975 06 04 547), domiciliée à L-9068 Ettelbruck, 30, rue Philippe Manternach;

laquelle comparante a arrêté comme suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée qu'elle a décidé de constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de B.E.L. MODE S.à.R.L.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune d'Ettelbruck; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet le commerce de vêtements et chaussures d'hommes et de femmes avec accessoires ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

En cas de pluralité d'associés, chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2007.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces par la partie comparante prénommée, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

En raison de ces apports, les cent vingt-cinq (125) parts sociales de la société, représentant une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune, sont toutes attribuées à la comparante, Madame Bouchra El Bachiri, prénommée.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

**Art. 8.** En cas de pluralité d'associés, aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement unanime de ses co-associés. Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

**Art. 9.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% du bénéfice pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, le comparant se réfère aux dispositions légales en vigueur.

#### *Frais*

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée générale extra-ordinaire*

Et de suite, la comparante sus-nommée, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-9050 Ettelbruck, 49, Grand' rue.
2. Est nommé gérante de la société Madame Bouchra El Bachiri, prénommée.
3. La gérante est habilitée à engager en toutes circonstances la société par sa seule signature.
4. Le mandat ainsi conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbrück, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. El Bachiri, P. Probst.

DIE/2007/431.

Enregistré à Diekirch, le 5 mars 2007, vol. 620, fol. 53, case 12. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 8 mars 2007.

P. Probst.

Référence de publication: 2007045603/4917/70.

(070040096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2007.

**Gemma Trans s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 60.751.

A dater du 14 mars 2007, la FIDUCIAIRE FMV sàrl dénonce le siège social de la société suivante:

GEMMA TRANS SARL - RCSL N ° : B 60.751

M. Vansimpsen

*Gérant - Expert-Comptable OEC*

Référence de publication: 2007044318/1969/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06430. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

**CM21 Participations, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.382.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 mars 2007*

Après discussions, l'Assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Après échanges de vues, elle décide, à l'unanimité, du transfert immédiat du siège social à l'adresse suivante: 47, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.
- 2) L'Assemblée prend acte du changement de siège social de l'administrateur et administrateur-délégué, la S.A. CCMT PARTICIPATIONS, qui se situe désormais 47, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.
- 3) Elle accepte, à dater de ce jour, la démission du commissaire aux comptes: la FIDUCIAIRE FMV S.à.r.l.
- 4) Elle nomme, à dater de ce jour, la société ADVANCED ACCOUNTANTS & ASSOCIATES LIMITED ayant son siège social 302 Regent Street, London W1B 3HH (UK) et enregistrée auprès de Companies House sous le n ° 05783609, en qualité de commissaire aux comptes pour terminer le mandat de la FIDUCIAIRE FMV S.à.r.l.

MULLERBACH ASSOCIATES NETWORK OVERSEAS UNITED INC. / TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC.

*Président / Secrétaire*

Signature / Signature

Référence de publication: 2007044325/1969/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06435. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

**Operspec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 39.314.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg au siège social le mercredi 7 mars 2007*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 7 mars 2007 que:  
Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître Felten Bernard à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2007044509/320/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06196. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

**Zone Opportunités Experts S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 111.587.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16 mars 2007*

Après discussions, l'Assemblée adopte, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Après échanges de vues, elle décide, à l'unanimité, du transfert immédiat du siège social à l'adresse suivante: 47, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.
- 2) L'Assemblée prend acte du changement de siège social de l'administrateur et administrateur-délégué, la S.A. CCMT PARTICIPATIONS, qui se situe désormais 47, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.
- 3) Elle accepte, à dater de ce jour, la démission du commissaire aux comptes: la FIDUCIAIRE FMV S.à.r.l.
- 4) Elle nomme, à dater de ce jour, la société ADVANCED ACCOUNTANTS & ASSOCIATES LIMITED ayant son siège social 302 Regent Street, London W1B 3HH (UK) et enregistrée auprès de Companies House sous le n° 05783609, en qualité de commissaire aux comptes pour terminer le mandat de la FIDUCIAIRE FMV S.à.r.l.

MULLERBACH ASSOCIATES NETWORK OVERSEAS UNITED INC. / TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC.

*Président / Secrétaire*

*Signature / Signature*

Référence de publication: 2007044327/1969/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06440. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

**StaGe Mezzanine Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 122.151.

—  
In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of February.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

STICHTING STAGE II, a foundation (stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34260217 and having its statutory office in The Netherlands at Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, being the sole holder of shares of StaGe MEZZANINE CAPITAL S.A., a société anonyme having its registered office at 30, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the registry of commerce and companies of Luxembourg under number RCS B 122 151 (the «Company»), incorporated on 24 November 2006 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 79 on 30 January 2007 represented by proxy by Ms Miriam Schinner, Volljuristin, residing in Luxembourg, (such proxy initialled ne varietur by the appearing party and the notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities). The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all the fifteen thousand five hundred (15,500) shares with a par value of two euros (€ 2.-) each in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all the items of the agenda.
2. That the items on which the resolutions are to be passed are as follows:
  - I. Deletion of the second paragraph of Article 11 of the articles of association of the Company which reads as follows: «The Board shall comprise two classes of directors, namely class A and class B.»;
  - II. Amendment to Article 15 of the articles of association of the Company to grant signature powers to any two directors irrespective of any class of directors;
  - III. Acknowledgement of the resignation of Mr. Alexis Kamarowsky from the board of directors;
  - IV. Reclassification of the existing class A directors and class B directors who will henceforth form one single class of directors;
  - V. Appointment of Mr. Frank Hamen as new member of the board of directors of the Company.

After the above has been approved, the resolutions taken by the sole shareholder are as follows:

*First resolution*

The shareholder resolved to amend Article 11 of the articles of association by deleting its second paragraph which reads as follows: «The Board shall comprise two classes of directors, namely class A and class B.»

*Second resolution*

The shareholder resolved to amend Article 15 to read as follows:

« **Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two of its directors or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.»

*Third resolution*

The shareholder acknowledged the resignation of Mr. Alexis Kamarowsky from the board of directors of the Company effective 16 February 2007.

*Fourth resolution*

As a consequence of the first resolution, the shareholder resolved to reclassify the class A directors and the class B directors, so that all the directors of the Company shall henceforth form one single class.

*Fifth resolution*

The shareholder resolved to appoint the following person as new member of the Board of Directors with immediate effect:

- Mr. Frank Hamen, Head of Accounting and Controlling, born on 20 August 1965 in Ettelbruck, Luxembourg, with professional address at 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

whose term of office as director will expire after the annual General Meeting of the year 2012.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

*Costs*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, the present deed was drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and German version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading the present deed to the person appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:**

Im Jahre zwei tausend und sieben, den sechzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar, Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

STICHTING STAGE II, eine Stiftung (stichting) gegründet unter den Gesetzen der Niederlande, registriert bei der Amsterdamer Handelskammer (Chamber of Commerce) unter der Nummer 34260217 und mit Geschäftssitz in den Niederlanden in Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, als Alleinaktionär von StaGe MEZZANINE CAPITAL S.A., eine société anonyme mit Geschäftssitz in 30, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer RCS B 122 151 (die «Gesellschaft»), gegründet am 24. November 2006 durch Urkunde vom unterzeichneten Notar, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 79 vom 30. Januar 2007,

vertreten durch Ra Miriam Schinner, Volljuristin, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund der ihr erteilten Vollmacht; (diese Vollmacht bleibt, nach Unterzeichnung ne varietur durch die erschienene Person und dem unterzeichneten Notar, der vorliegenden Urkunde beigelegt und wird gleichzeitig mit derselben zur Registrierung eingereicht).

Die vorgenannte Partei hat den die Amtshandlung vornehmenden Notar ersucht festzuhalten, dass:

1. Der Alleinaktionär hält alle fünfzehntausend fünfhundert (15.500) Aktien mit einem Nennwert von jeweils zwei Euro (€ 2,-), die von der Gesellschaft ausgegeben sind, so dass Entscheidungen bezüglich aller Punkte auf der Tagesordnung gültig getroffen werden können.

2. Die Punkte, über die beschlossen werden sollen, lauten wie folgt:

I. Streichung des zweiten Absatzes von Artikel 11 der Gesellschaftssatzung, der wie folgt lautet: «Der Verwaltungsrat besteht aus zwei Kategorien von Verwaltungsratsmitgliedern, und zwar Kategorie A und Kategorie B.»

II. Abänderung von Artikel 15 der Gesellschaftssatzung, um jeweils zwei Verwaltungsratsmitgliedern Zeichnungsvollmacht zu gewähren, ungeachtet einer etwaigen Kategorie von Verwaltungsratsmitgliedern;

III. Anerkennung des Rücktritts von Herrn Alexis Kamarowsky vom Verwaltungsrat;

VI. Neuklassifizierung der bestehenden Kategorie A Verwaltungsratsmitglieder und Kategorie B Verwaltungsratsmitglieder, die von nun an eine einzige Kategorie von Verwaltungsratsmitgliedern bilden;

V. Ernennung von Herrn Frank Hamen als neues Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft. Nachdem das Vorstehende gebilligt wurde, lauten die vom Alleinaktionär getroffenen Beschlüsse wie folgt:

*Erster Beschluss*

Der Aktionär beschloss Artikel 11 der Satzung zu ändern durch Streichung seines zweiten Absatzes, der wie folgt lautet:

«Der Verwaltungsrat besteht aus zwei Kategorien von Verwaltungsratsmitgliedern, und zwar Kategorie A und Kategorie B.»

*Zweiter Beschluss*

Der Aktionär beschloss Artikel 15 abzuändern, damit er wie folgt lautet:

« **Art. 15. Verpflichtende Unterschriften.** Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten in allen Angelegenheiten (inbegriffen die tägliche Geschäftsführung) durch (i) die gemeinsame Unterschrift von jeweils zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder (ii) im Falle eines Alleinigen Verwaltungsratsmitglieds, durch die Unterschrift des Alleinigen Verwaltungsratsmitglieds oder (iii) durch die gemeinsame Unterschrift einer vom Verwaltungsrat oder vom Alleinigen Verwaltungsratsmitgliede bevollmächtigten Person, jedoch nur innerhalb der Grenzen einer solchen Vollmacht, verpflichtet.»

*Dritter Beschluss*

Der Aktionär erkannte den Rücktritt von Herrn Alexis Kamarowsky vom Verwaltungsrat der Gesellschaft mit Wirkung vom 16. Februar 2007 an.

*Vierter Beschluss*

Der Aktionär beschloss als Konsequenz des ersten Beschlusses die Kategorie A Verwaltungsratsmitglieder und die Kategorie B Verwaltungsratsmitglieder neu zu klassifizieren, so dass alle Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft von nun an eine einzige Kategorie bilden.

*Fünfter Beschluss*

Der Aktionär beschloss, die folgende Person als neues Mitglied des Verwaltungsrates mit sofortiger Wirkung zu ernennen:

- Herr Frank Hamen, Manager, geboren am 20. August 1965 in Ettelbruck, Luxembourg, mit Geschäftsadresse in 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, dessen Amtszeit als Verwaltungsratsmitglied nach der jährlichen Hauptversammlung im Jahre 2012 enden wird.

Nachdem keine weiteren Punkte in der Tagesordnung mehr zu behandeln waren, wurde die Versammlung daraufhin geschlossen.

*Kosten*

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben jeglicher Art und Weise sind von der Gesellschaft zu tragen und werden auf zwei tausend euros geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, bezeugt hiermit, dass auf das Ersuchen der oben erschienenen Partei die vorliegende Urkunde auf Englisch gefertigt wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, geht die englische Fassung vor.

Verfasst in Luxemburg, an dem Tag, der am Anfang des Dokuments genannt ist.

Nach Verlesung des Dokuments vor den erschienenen Personen, die dem Notar mit Nachnamen, Vornamen, bürgerlichem Status und Wohnsitz bekannt sind, haben die erschienenen Personen zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet

Gezeichnet: M. Schinner, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, vol. 158S, fol. 3, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 14. März 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007044340/211/132.

(070042690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

---

**Blittersdorf Immobilien A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 19.478.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 février 2007*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2007:

- Mademoiselle Margret Astor, administrateur de sociétés, demeurant 40, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg, Président

- Monsieur David Grose, chartered accountant, demeurant professionnellement au 1 Portsoken Street, GB-Londres E1 8HZ

- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant 52, rue des Sept Arpents, L-1139 Luxembourg

- Monsieur David William Burrowes, chartered accountant, 60 Westwater Way, Didcot, GB-Oxon OX11 7TY

Le mandat de Monsieur James Brady n'est pas renouvelé.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2007:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007044363/534/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04635. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

---

**Eurohaus Immobilien AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 10.915.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 février 2007*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2007:

- Mademoiselle Margret Astor, administrateur de sociétés, demeurant 40, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg, Président

- Monsieur David Grose, chartered accountant, demeurant professionnellement au 1, Portsoken Street, GB-Londres E1 8HZ

- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant 52, rue des Sept Arpents, L-1139 Luxembourg

- Monsieur David William Burrowes, chartered accountant, 60, Westwater Way, Didcot, GB-Oxon OX11 7TY

Le mandat de Monsieur James Brady n'est pas renouvelé.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2007:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007044365/534/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04637. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

---

**Ferdinandstrasse Immobilien A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 21.842.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 février 2007*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2007:

- Mademoiselle Margret Astor, administrateur de sociétés, demeurant 40, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg, Président

- Monsieur David Grose, chartered accountant, demeurant professionnellement au 1, Portsoken Street, GB-Londres E1 8HZ

- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant 52, rue des Sept Arpents, L-1139 Luxembourg

- Monsieur David William Burrowes, chartered accountant, 60, Westwater Way, Didcot, GB-Oxon OX11 7TY

Le mandat de Monsieur James Brady n'est pas renouvelé.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2007:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007044373/534/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04643. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

---

**Goethestrasse Immobilien A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 17.556.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 février 2007*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2007:

- Mademoiselle Margret Astor, administrateur de sociétés, demeurant 40, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg, Président

- Monsieur David Grose, chartered accountant, demeurant professionnellement au 1, Portsoken Street, GB-Londres E1 8HZ

- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant 52, rue des Sept Arpents, L-1139 Luxembourg

- Monsieur David William Burrowes, chartered accountant, 60, Westwater Way, Didcot, GB-Oxon OX11 7TY

Le mandat de Monsieur James Brady n'est pas renouvelé.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2007:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007044375/534/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04652. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

---



**DH Palos Immobilien- und Projectentwicklungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 42.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.634.

—  
En date du 15 février 2007, DH REAL ESTATE LUXEMBOURG S.à r.l. a cédé la totalité de ses 1.700 parts sociales à Monsieur Gisbert Dreyer,

Dès lors, Monsieur Gisbert Dreyer devient l'associé unique et détient la totalité des 1.700 parts sociales de la société.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007044382/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04880. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

---

**Moro 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 30.200,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.655.

—  
Par résolution circulaire en date du 14 février 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son poste de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Manuel Mouget, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

- Manuel Mouget
- Frank Przygodda
- Brian John Mercer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007044385/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04883. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

---

**Moro 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.600,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.656.

—  
Par résolution circulaire en date du 14 février 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son poste de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Manuel Mouget, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

- Manuel Mouget
- Frank Przygodda
- Brian John Mercer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007044388/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04886. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

**R Equipment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 106.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, 7 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007045327/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 23 février 2007, réf. DSO-CB00189. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(070033145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2007.

**Portofino Trust Inc., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 88.506.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de manière extraordinaire à 11.00 heures le 12 décembre 2006*

L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

*Administrateurs:*

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Egli Marcel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

*Administrateur-délégué:*

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

*Commissaire aux comptes:*

- FIDUCIAIRE CENTRA FIDES S.A., 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, R.C.S. B 39.844;
- qui tous acceptent, pour l'exercice social 2006 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2007.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007044397/766/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02308. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

**Moro 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 159.200,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.898.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 14 février 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son poste de gérant avec effet immédiat.
- Nomination de Monsieur Manuel Mouget, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

- Manuel Mouget

- Frank Przygodda  
- Brian John Mercer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007044390/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04888. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

---

**Nuala Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 111.261.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de manière extraordinaire à 9.00 heures le 12 décembre 2006*

1. L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

*Administrateurs:*

Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;  
M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;  
M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

*Administrateur-délégué:*

M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

*Commissaire aux comptes:*

WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse, 1, CH-8304 Wallensellen Zurich;  
qui tous acceptent, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007044400/766/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02305. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

---

**Fidelity Active Strategy, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1021 Luxembourg, place de l'Etoile, Kansallis House.

R.C.S. Luxembourg B 102.944.

—  
*Extract of the Resolutions of the Annual General Meeting held on 11 January 2007*

The Meeting resolved:

- to elect five (5) Directors, specifically to re-elect the present five (5) Directors:

Mr Brett Goodin; Toranomom 4-chome, 3-1, Minatp-Ku, Tokyo, Japan  
Mr David Holland; Harbour View Street 1, Central Hong Kong, Hong Kong  
Mr Reza Mikael Nikou; Luntmagarkatan 18, Stockholm, Sweden  
Mr Andrew Steward; Tonbridge Road 130, Hildenborough, United Kingdom  
FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.; place de l'Etoile, L-1021 Luxembourg

All such Directors were elected to serve until the next Annual General Meeting and until their successors shall have been elected.

- to elect the Auditors, specifically to re-elect PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., Luxembourg, as Auditors of the Company for the current fiscal year.

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., Luxembourg is elected until the next Annual General Meeting and until their successors are elected;

Luxembourg, 19 February 2007.

FIDELITY ACTIVE STRategy / FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.  
M. Wathelet / M. Wathelet  
*Director / Director*  
A. Tine-Warda /  
*Scrutineer to the Annual General Corporate Meeting of Shareholders /*

*Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 11 janvier 2007*

L'assemblée a décidé:

- D'élire cinq (5) administrateurs, en particulier de réélire les cinq (5) administrateurs actuels:

Brett Goodin; Toranomon 4-chome, 3-1, Minatp-Ku, Tokyo, Japon

David Holland; Harbour View Street 1, Central Hong Kong, Hong Kong

Reza Mikael Nikou; Luntmagarkatan 18, Stockholm, Suède

Andrew Steward; Tonbridge Road 130, Hildenborough, Grande Bretagne

FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.; place de l'Etoile, L-1021 Luxembourg

Ces administrateurs ont été élus jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, à moins qu'un successeur ne soit désigné avant cette date;

- D'élire le Réviseur d'entreprise, en particulier de réélire PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., Luxembourg, comme réviseur de la société pour l'année fiscale actuelle;

PricewaterhouseCoopers S.à. r.l., Luxembourg, sont réélus jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus;

Luxembourg, le 19 février 2007.

FIDELITY ACTIVE STRategy / FIDELITY INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.

M. Wathelet / M. Wathelet

*Administrateur / Administrateur*

A. Tine-Warda /

*Scrutateur de l'assemblée générale annuelle des actionnaires /*

Référence de publication: 2007044407/711/49.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, réf. LSO-CB05256. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

**European Constructions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 102.700.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenu le 21 mars 2007 à 10.00 heures au siège social*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission avec effet au 21 mars 2007 de M. Jean-Jacques Josset sa fonction d'administrateur de la société.

*Deuxième résolution*

Le Conseil d'Administration décide de nommer à la fonction d'administrateur, en remplacement de l'administrateur sortant:

- Raffaella Quarato, née le 23 novembre 1975 à Rome, Italie, demeurant professionnellement au Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724.

Le Conseil décide de lui conférer mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN CONSTRUCTIONS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007044426/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05764. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

**MRFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 94.208.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg  
au siège social le mercredi 7 mars 2007*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 7 mars 2007 que:  
Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître Felten Bernard à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2007044514/320/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06199. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

---

**Lehman Brothers Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 61.229.600,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 83.966.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 février 2007*

L'associé unique décide de nommer pour une période indéterminée M. Piero Ricci, né le 30 juin 1965 à Milan, banquier, avec adresse professionnelle au Piazza del Carmine 4, 20121 Milan, Italie, en tant que gérant de la Société et ce avec effet immédiat.

Par conséquent, les gérants de la Société sont dorénavant les suivants,

- M. Frank Oliver Wolfgang Zeitz

- M. Piero Ricci

A Luxembourg, le 19 février 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2007044431/536/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2007, réf. LSO-CC06689. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

---

**United Technologies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.055.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.592.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés de la Société datées du 6 mars 2007 que M. Pascal Noël a démissionné de sa fonction d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 6 mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007044434/799/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05780. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

---

**GREI, General Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 90.261.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 15 mars 2007 à 10.00 heures à Luxembourg*

*Résolutions*

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de Messieurs Koen Lozie, Jean Quintus et la société COSAFIN S.A., représentée par Monsieur Jacques Bordet, pour une nouvelle période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING Lux S.A., Luxembourg pour une nouvelle période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Extrait sincère et conforme

GREI - GENERAL REAL ESTATE INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007044438/1172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC05069. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

---

**Rubicon Finance Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 124.926.

—  
*Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 16 février 2007*

Est nommé président du conseil d'administration pour une durée de un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007:

- Monsieur Mark Rattigan, directeur, demeurant professionnellement au 33, Cavendish square, W1G 0PW, Londres, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 14 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007044436/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04614. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

---

**Tribal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 73.677.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés qui s'est tenue le 27 décembre 2006 à 14.00 heures à Luxembourg*

Le mandat de Monsieur Per Bergstrom vient à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Per Bergstrom au poste de Gérant. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Pour copie conforme  
Signature  
Président

Référence de publication: 2007044439/1172/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC05066. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

**Foam Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**  
(anc. Palomino Investments S.à r.l.).

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 119.839.

In the year two thousand and seven, on the twenty-third day of January, before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of PALOMINO INVESTMENTS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Adolphe Fischer in L-1520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 119.839 (the Company). The Company has been incorporated on 15 September 2006 pursuant to a deed of Mr Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N - 2129 of 15 November 2006 (the Company).

There appeared FOAM INVESTMENTS I S.à r.l. (formerly ALEXIME INVESTMENTS S.à r.l.), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Adolphe Fischer in L-1520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.127 (the Sole Shareholder),

hereby represented by M<sup>e</sup> Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on 23 January 2007,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the Company's name into FOAM INVESTMENTS II S.à r.l. and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles).

2. Designation of the current issued shares of the Company as ordinary shares (the Ordinary Shares) and creation of 12% cumulative redeemable preference shares (the Preference Shares) and increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 7,585,500.- (seven million five hundred eighty-five thousand five hundred euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of the Company having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, to EUR 7,598,000.- (seven million five hundred ninety-eight thousand euro), by way of the issue of 39,500 (thirty-nine thousand five hundred) new Ordinary Shares and 263,920 (two hundred sixty-three thousand nine hundred twenty) new Preference Shares of the Company, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

3. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2.

5. Amendment of article 5.2 of the Articles.

6. Amendment of article 6.1 of the Articles.

7. Amendment of article 6.5 of the Articles.

8. Amendment of article 8.2 of the Articles.

9. Amendment of article 10 of the French version of the Articles.

10. Insertion of a second and third paragraph in article 15.1 of the Articles.

11. Amendment of article 16.2 of the Articles.

12. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of MAIT-

LAND LUXEMBOURG S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

13. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into FOAM INVESTMENTS II S.à r.l. and resolves to amend and hereby amends article 1 of the Articles, which will henceforth read as follows:

« **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name FOAM INVESTMENTS II S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).»

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to designate the current issued shares of the Company as ordinary shares (the Ordinary Shares) and to create 12% cumulative redeemable preference shares (the Preference Shares) and to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 7,585,500.- (seven million five hundred eighty-five thousand five hundred euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of the Company having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, to EUR 7,598,000.- (seven million five hundred ninety-eight thousand euro), by way of the issue of 39,500 (thirty-nine thousand five hundred) new Ordinary Shares and 263,920 (two hundred sixty-three thousand nine hundred twenty) new Preference Shares of the Company, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes for the 39,500 (thirty-nine thousand five hundred) newly issued Ordinary Shares and 263,920 (two hundred sixty-three thousand nine hundred twenty) newly issued Preference Shares of the Company, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each and fully pays up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 7,585,500.- (seven million five hundred eighty-five thousand five hundred euro) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

FOAM INVESTMENTS I S.à r.l. . . . .	40,000 Ordinary Shares
	263,920 Preference Shares
Total: . . . . .	<u>303,920 shares</u>

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

«5.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 7,598,000.- (seven million five hundred ninety-eight thousand euro) represented by 40,000 (forty thousand) ordinary shares (the Ordinary Shares) and 263,920 (two hundred sixty-three thousand nine hundred twenty) 12% cumulative redeemable preference shares (the Preference Shares) in registered form with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid-up.

In these Articles, the term «shares» refers any Ordinary Shares and any Preference Shares.»

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.2 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

«5.2 The share capital of the Company may be increased through the issuance of either Ordinary Shares or Preference Shares, or reduced, in one or several times, by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.»



*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 6.1 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

«6.1 Subject to the provisions of articles 6.5 and 15.1 second and third paragraph, each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.»

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 6.5 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

«6.5 The Company shall redeem its redeemable shares at the option of the Company thereof, provided that:

- (i) the redemption is accompanied by a reduction of the share capital of the Company;
- (ii) sufficient distributable reserves are available to pay the redemption price in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, such distributable reserves to be evidenced in interim accounts of the Company as of the redemption date, to be prepared by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company.

Redemption (including the redemption price) shall be decided in accordance with applicable law by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, in accordance with article 13.»

*Eighth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 8.2 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

«8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by any manager of the Company.»

*Ninth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 10 of the French version of the Articles so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un gérant de la Société ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.»

*Tenth resolution*

The Sole Shareholder resolves to insert a second and third paragraph in article 15.1 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

«Subject to the allocation of net profits to the reserve required by the Law in the manner prescribed in the preceding paragraph, the holder(s) of Preference Shares shall be entitled to a cumulative annual preferred dividend equal to 12% of the sum of the nominal value per Preference Share plus a pro rata portion of the share premium plus all previously accrued but unpaid Preference Dividends (as defined below) (such sum, the Reference Amount) calculated on the basis of a year of 365/366 days and the actual number of days elapsed, exclusively attributed to such Preference Share (the Preference Dividend). In case the Preference Dividend is not paid in a given year, such amount shall accrue and be included in the Reference Amount used to calculate subsequent Preference Dividends. Each Preference Dividend shall be payable yearly, on 31 December of every year. The holder(s) of Preference Shares will not be entitled to any dividend other than the Preference Dividend. The Preference Dividend shall be paid prior to the allocation of any net profits to reserves other than reserves required to be maintained pursuant to the Law.

The holder(s) of Ordinary Shares shall not be entitled to any dividend until the holders of the Preference Shares have received the full amount of dividend to which they are entitled in accordance with the paragraph above.»

*Eleventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 16.2 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

«16.2 In the event of a liquidation, dissolution or winding up of the Company, the assets of the Company available for distribution among the shareholders shall be applied:

- (i) firstly, in repayment to the holder(s) of the Preference Shares (if any such shares are then outstanding) of the Preferential Liquidation Right, such payment to be made on an equal per share basis;
- (ii) secondly, the surplus shall be distributed pro rata, on an equal per share basis among the holder(s) of the Ordinary Shares (if any such shares are then outstanding).

If upon any liquidation, dissolution or winding up of the Company, the assets of the Company available for distribution among shareholders shall be insufficient to make payment of the Preferential Liquidation Right in full to all holders of the Preference Shares, then such assets shall be distributed among the holders of the Preference Shares, ratably in proportion to the full amounts to which they would otherwise be respectively entitled.

For the purposes of this article 16.2, «Preferential Liquidation Right» shall mean the Reference Amount with a sum equal to any arrears and accruals of the unpaid Preference Dividend thereon to be calculated down to the date of return of capital and to be payable whether or not such Preference Dividend has been declared or earned, less any return on capital, such payment to be made on an equal per share basis.»

*Twelfth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of LOYENS WINANDY and any employee of MAITLAND LUXEMBOURG S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 80,500.- euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de PALOMINO INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.839 (la Société). La Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N ° - 2129 du 15 novembre 2006 (la Société).

A comparu FOAM INVESTMENTS I S.à r.l. (anciennement ALEXIME INVESTMENTS S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer à L-1520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.127 (l'Associé Unique),

ici représentée par M<sup>e</sup> Bernard Beerens, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 janvier 2007;

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale en FOAM INVESTMENTS II S.à r.l. et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société (les Statuts).

2. Désignation des parts sociales actuellement émises de la Société en tant que parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et création de parts sociales préférentielles rachetables cumulatives à 12% (les Parts Sociales Préférentielles) et augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 7.585.500,- (sept millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 7.598.000,- (sept millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille euros) par l'émission de 39.500 (trente-neuf mille cinq cents) nouvelles Parts Sociales Ordinaires et 263.920 (deux cent soixante-trois mille neuf cent vingt) nouvelles Parts Sociales Préférentielles de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

3. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée au point 2 ci-dessus.

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 2.

5. Modification de l'article 5.2 des Statuts.

6. Modification de l'article 6.1 des Statuts.

7. Modification de l'article 6.5 des Statuts.

8. Modification de l'article 8.2 des Statuts.

9. Modification de l'article 10 dans la version française des Statuts.

10. Insertion d'un deuxième et troisième paragraphe à l'article 15.1 des Statuts.

11. Modification de l'article 16.2 des Statuts.

12. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY et à tout employé de MAIT-

LAND LUXEMBOURG S.A. afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

13. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale en FOAM INVESTMENTS II S.à r.l. et décide de modifier et modifie par les présentes l'article 1<sup>er</sup> des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination FOAM INVESTMENTS II S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).»

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de désigner les parts sociales actuellement émises de la Société en tant que parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et de créer des parts sociales préférentielles cumulatives à 12% rachetables (les Parts Sociales Préférentielles) et d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 7.585.500,- (sept millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille cinq cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 7.598.000,- (sept millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille euros) par l'émission de 39.500 (trente-neuf mille cinq cents) nouvelles Parts Sociales Ordinaires et 263.920 (deux cent soixante-trois mille neuf cent vingt) nouvelles Parts Sociales Préférentielles de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital de la manière suivante:

*Souscription - Paiement*

L'Associé Unique déclare souscrire les 39.500 (trente-neuf mille cinq cents) Parts Sociales Ordinaires nouvellement émises et les 263.920 (deux cent soixante-trois mille neuf cent vingt) Parts Sociales Préférentielles de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et de les payer par un apport en numéraire d'un montant total de EUR 7.585.500,- (sept millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille cinq cents euros) documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera affecté au compte capital nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que les parts sociales, suite à l'augmentation de capital, sont détenues comme suit:

FOAM INVESTMENTS I S.à r.l. ....	40.000 Parts Sociales Ordinaires
	263.920 Parts Sociales Préférentielles
Total: .....	<u>303.920 Parts Sociales</u>

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la décision ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 7.598.000,- (sept millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille euros) représenté par 40.000 (quarante mille) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et 263.920 (deux cent soixante-trois mille neuf cent vingt) parts sociales préférentielles rachetables cumulatives à 12% (les Parts Sociales Préférentielles) sous forme nominative, d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Dans les présents Statuts, le terme «parts sociales» fait référence à toutes Parts Sociales Ordinaires et toutes Parts Sociales Préférentielles.»

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.2 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté soit par l'émission de Parts Sociales Ordinaires ou de Parts Sociales Préférentielles ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«6.1 Sous réserve des dispositions des articles 6.5 et 15.1, deuxième et troisième paragraphes, chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.»

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6.5 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«6.5. La Société peut procéder au rachat de ses parts sociales rachetables au choix du(des) détenteur(s), à condition que:

- (i) le rachat soit accompagné d'une réduction du capital social de la Société;
- (ii) des réserves distribuables suffisantes soient disponibles pour payer la portion de prix excédant la valeur nominale des parts sociales rachetées, de telles réserves distribuables seront établies par un bilan intermédiaire de la Société au jour du rachat, préparé par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gestion de la Société.

Le rachat (y compris le prix de rachat) sera décidé conformément à la loi applicable par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 13.»

#### *Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8.2 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par n'importe quel gérant de la Société.»

#### *Neuvième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 10 dans la version française des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un gérant de la Société ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.»

#### *Dixième résolution*

L'Associé Unique décide d'insérer un deuxième et troisième paragraphe à l'article 15.1 des Statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«Sous réserve de l'affectation du bénéfice net à la réserve requise par la Loi de la manière décrite dans le paragraphe précédent, les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles auront droit à un dividende préférentiel annuel cumulatif égal à 12% de la somme de la valeur nominale par Part Sociale Préférentielle plus une partie de la prime d'émission au pro rata, plus tous les Dividendes Préférentiels courus mais non payés (tel que définis ci-dessous) (cette somme, le Montant de Référence) calculé sur la base d'une année de 365/366 jours et le nombre réel de jours écoulés, attribué exclusivement aux Parts Sociales Préférentielles (le Dividende Préférentiel). En cas de non paiement du Dividende Préférentiel une année donnée, ce montant s'ajoutera et sera inclus dans le Montant de Référence utilisé pour le calcul des Dividendes Préférentiels suivants. Chaque Dividende Préférentiel sera payé annuellement, le 31 décembre de chaque année. Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales Préférentielles n'aura(ont) pas droit à un dividende autre que le Dividende Préférentiel. Le Dividende Préférentiel sera payé avant l'affectation de tous bénéfices nets aux réserves autres que les réserves exigées par la Loi.

Le/les détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires ne sera(ont) pas en droit de recevoir un dividende tant que les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles n'auront pas reçu le montant intégral auquel ils ont droit, conformément au paragraphe ci-dessus.»

#### *Onzième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 16.2 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«16.2 En cas de liquidation ou dissolution de la Société, les actifs de la Société disponibles à la distribution entre les associés s'appliqueront:

- (i) premièrement, en paiement au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Préférentielles (si ces parts sociales sont alors en circulation) du Droit Préférentiel de Liquidation, ce paiement devant être effectué de manière égale entre ces parts sociales;

(ii) deuxièmement, le surplus sera distribué au pro rata, de manière égale entre les parts sociales, entre le(s) détenteurs de Parts Sociales Ordinaires (si ces parts sociales sont alors en circulation).

Si au moment de la liquidation ou de la dissolution de la Société, les actifs de la Société disponibles à la distribution entre les associés sont insuffisants pour payer intégralement le Droit Préférentiel de Liquidation à tous les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles, alors ces actifs seront distribués entre les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles, proportionnellement aux montants intégraux auxquels ils auraient autrement eu droit respectivement.

Pour les besoins de cet article 16.2, «le Droit Préférentiel de Liquidation» signifie le Montant de Référence plus une somme égale à tous les arriérés et accumulations du Dividende Préférentiel non payé à calculer à la date du boni de liquidation (return on capital) et à payer, que ce Dividende Préférentiel ait été ou non déclaré ou gagné, moins tout boni de liquidation (return on capital), ce paiement devant être effectué de manière égale entre les parts sociales.»

*Douzième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de LOYENS WINANDY et à tout employé de MAITLAND LUXEMBOURG S.A. afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à 80.500,- euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, vol. 157S, fol. 56, case 9. — Reçu 75.855 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007044454/211/344.

(070042653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

**Cobelu, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 59.940.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 2 mars 2007 à 14.00 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs Noël Didier, Yvan Juchem et Jean Quintus.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Pierre Schill.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007044440/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2007, réf. LSO-CC01568. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

**Miskina Properties Luxembourg, Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 20.400,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 114.588.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société MISKINA PROPERTIES LIMITED, associé de la Société:

Suite à un changement de nom en date du 29 décembre 2006, la dénomination de cette société, immatriculée auprès du «Registrar of Corporate Affairs» sous le numéro 1.002.756 est désormais MISKINA PROPERTIES (BVI) LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

Pour MISKINA PROPERTIES LUXEMBOURG

MERCURIA SERVICES

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007044470/1005/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05453. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

---

**Immobilière One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 87.285.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social, le mardi 6 mars 2007*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 6 mars 2007 que:

1) Le Conseil d'administration a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de l'administrateur en fonction, la société à responsabilité limitée CD-GEST S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg au 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

2) Le Conseil d'administration a décidé de coopter, avec effet immédiat, Madame Josten Renate, Licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg au 2, rue Jean-Pierre Brasseur, nouvel administrateur de la société.

Il termine le mandat de l'administrateur démissionnaire qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2008.

La présente cooptation sera soumise à la ratification par les actionnaires lors de la première réunion en assemblée générale qui devra procéder à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007044475/320/26.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06170. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

---

**Imex Video et Audio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 62.081.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mars 2007*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 6 mars 2007 que:

1) L'Assemblée a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de l'administrateur en fonction, la société à responsabilité limitée CD-GEST S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg au 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

2) L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Madame Josten Renate, Licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg au 2, rue Jean-Pierre Brasseur, nouvel administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007044477/320/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06175. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

---

**Ekoplan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6464 Echternach, 2, rue des Merciers.

R.C.S. Luxembourg B 95.195.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 mars 2007.

FIDUNORD Sàrl

Signature

Référence de publication: 2007045633/667/14.

Enregistré à Diekirch, le 22 mars 2007, réf. DSO-CC00167. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070042997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2007.

---

**Hinode S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 57.163.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mars 2007*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue en date du 6 mars 2007 que:

1) L'Assemblée a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de l'administrateur en fonction, la société à responsabilité limitée CD-GEST S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg au 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

2) L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Madame Josten Renate, Licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg au 2, rue Jean-Pierre Brasseur, nouvel administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2007044479/320/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06178. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

---

**Platform Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 93.849.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg  
au siège social le mercredi 7 mars 2007*

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 7 mars 2007 que:

1) Le Conseil d'administration a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de l'administrateur en fonction, la société à responsabilité limitée CD-GEST S.à.r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, au 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

2) Le Conseil d'administration a décidé de coopter, avec effet immédiat, Madame Josten Renate, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg au 2, rue Jean-Pierre Brasseur, nouvel administrateur de la société.

Il termine le mandat de l'administrateur démissionnaire qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2008.

La présente cooptation sera soumise à la ratification par les actionnaires lors de la première réunion en assemblée générale qui devra procéder à l'élection définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2007044551/320/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2007, réf. LSO-CC06357. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

---

**Gamma Re, Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 35.415.

—  
*L-2529 Howald à 13.00 heures*

1. L'Assemblée décide de nommer comme administrateurs:

M. Bernhard Schluemp, Président,

20 Fairway Drive, White Plains, NY 10605 USA depuis le 29 juillet 2003

Melle Pascale Fortmann, Administrateur

6 Chaltenbodenstrasse, CH-8834 Schindellegi, Suisse depuis le 1<sup>er</sup> mars 2004

M. John Michael Vincent, Administrateur

6, rue Joseph Jung, L-1839 Luxembourg depuis le 20 avril 2006

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006 délibérant sur les comptes annuels de 2007.

2. L'Assemblée nomme comme réviseur d'entreprises indépendant

- PricewaterhouseCoopers 400, route d'Esch L-1014 Luxembourg

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007 délibérant sur les comptes annuels de 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007044386/2094/27.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11274. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070042691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

---